



Mairie de CERBERE
66290

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADES

Adjoints Techniques Territoriaux

Tél. 68.88.41.85

N° 019/2024

Le Maire de la Commune de CERBERE,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2023 portant approbation des lignes directrices de gestion de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2025 portant sur les ratios d'avancement de grades du personnel titulaire de la Commune de Cerbère,

ARRETE

Article 1^{er} : Après examen des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement aux grades d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe fixé comme suit pour l'année 2025 :

| Ordre | Nom et prénom | Situation actuelle | Promovable à compter du | Avancement de grade |
|-------|---------------|---------------------------------|-------------------------|---|
| 1 | TERME Sylvie | Adjoint Technique Echelon 10 | 01/01/2025 | Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe |

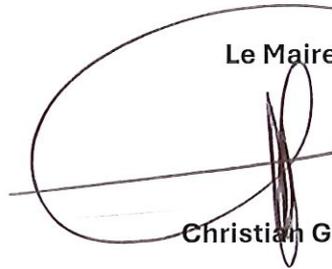
Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 femme ; 0 homme ;

Total des agents des inscrits sur le tableau : 1 femme ; 0 homme ;

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Cerbère, le 13 février 2025.

Le Maire,

Christian GRAU



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage. Il peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Certifié exécutoire

Affiché le
Notifié le